La République du Centre, 12 mars 2018

SÉNAT ■ Pour mesurer l'impact des lois

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret était le rapporteur d'un texte qui, hier après-midi, a été adopté en première lecture au Sénat. L'objet de cette « loi organique » (qui concerne les organes de l'État, en l'occurrence le Parlement) vise à améliorer les études d'impact jointes aux projets de loi. Celles réalisées par le gouvernement pourraient être complétées par des évaluations réalisées par des organismes indépendants. Ces études pourraient aussi inclure une estimation des délais et des coûts qu'induiraient les textes pour les collectivités territoriales et les entreprises. Il est aussi demandé que lorsque le projet de loi amène une norme nouvelle, son étude d'impact précise quelle autre norme serait abrogée. Autre point : un délai plus important de dix à trente jours serait accordé à la Conférence des présidents du Sénat ou de l'Assemblée nationale pour s'opposer à l'inscription à l'ordre du jour d'un projet de loi en cas d'étude d'impact insuffisante. ■

Phoca PDF